

64

Commission permanente
Séance du 4 décembre 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48272

42 - Sécurité

Construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière - Approbation de l'avant-projet définitif

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 26 mars 2010 ;

Expose :

La mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière a été confiée à l'équipe de maîtrise d'œuvre LOUVEL ARCHITECTURE (mandataire) / HAY / AREST / ACOUSTIBEL. Le marché n° 2022-0498 a été notifié le 27 septembre 2022.

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'avant-projet définitif réalisé par cette équipe. Le projet porte sur :

- la construction d'un bâtiment composé :
 - . de locaux chauffés (bureaux, vestiaires, douches, sanitaires, salle de réunion, foyer, zone d'exposition spécial pour l'engin la Gazelle), de l'ordre de 324 m² de surface utile ;
 - . de zones de remisages et ateliers, de l'ordre de 232 m² de surface utile ;
- l'aménagement des espaces extérieurs (gestion des accès, aire logistique, aire de lavage des véhicules, aire de manœuvre, stockage, clôtures, ...)
- les travaux nécessaires aux raccordements des locaux (réseaux, voiries, éclairage, ...).

Au stade avant-projet définitif, le maître d'œuvre estime le coût définitif des travaux à 1 447 467,28 € HT soit 1 736 960,74 € TTC (valeur mars 2022).

Cette estimation est supérieure à l'enveloppe prévisionnelle des travaux arrêtée au stade de la négociation du marché de maîtrise d'œuvre, à savoir 1 085 000 € HT, soit 1 302 000 € TTC (valeur mars 2022).

L'augmentation de l'enveloppe des travaux de 362 467,28 € HT (+ 33,46 %) correspond à 3 postes importants :

- le premier poste concerne des travaux rendus nécessaires suite aux mises au point au cours des études du projet :
 - . adaptation du mode constructif afin de répondre à la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 ;
 - . travaux de raccordement sur la chaudière bois existante ;
 - . sujétions particulières du fait de l'étude de sol ;
- le second poste correspond à des ajustements du programme intervenus au cours des études d'avant-projet et en particulier l'ajout de panneaux photovoltaïques ;
- enfin, l'évolution générale des coûts des matériaux doit être prise en compte dans les estimations des travaux et plus particulièrement la hausse importante des coûts des enrobés (pour rappel aire de manœuvre d'environ 1 500 m²).

A ce stade d'avant-projet définitif, la durée prévisible des travaux est de 14 mois (compris préparation, travaux et réception) pour une mise en exploitation en 2026.

Le coût des travaux ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre seront actés par avenant n° 1 au marché 2022-0498 du 27 septembre 2022 passé avec le groupement LOUVEL ARCHITECTURE (mandataire) / HAY / AREST / ACOUSTIBEL.

Une consultation en lots séparés sera lancée pour les marchés de travaux correspondants et l'autorisation de signer ces marchés fera l'objet d'un passage en Commission permanente.

Décide :

- d'approuver l'avant-projet et de l'estimation définitive des travaux de construction d'un centre d'incendie et de secours sur la commune de La Bouëxière, à hauteur de 1 447 467,28 € HT soit 1 736 960,74 € TTC (valeur mars 2022) ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à lancer la consultation des marchés de travaux en lots séparés.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023

ID : CP20232020

Pour extrait conforme